



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 4932

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'état de santé général des étudiants. Le développement de pratiques addictives, la consommation excessive d'alcool, la consommation de produits psychotropes et la multiplication des comportements à risque de la population étudiante ont pour conséquence une dégradation progressive de la santé des étudiants. Il lui demande quelles mesures concrètes entend prendre le Gouvernement pour prévenir les comportements à risque et pratiques addictives des étudiants et pour contribuer ainsi à l'amélioration de l'état de santé des étudiants.

Texte de la réponse

La santé et la protection sociale des étudiants constituent des thèmes prioritaires du chantier sur l'amélioration des conditions de vie étudiante ouvert par le Gouvernement. Il importe de souligner que les comportements des jeunes, et notamment des étudiants, en matière de pratiques addictives sont difficilement mesurables faute d'outils d'évaluation et de statistiques d'envergure nationale. Les résultats de l'enquête triennale sur les conditions de vie des étudiants publiée par l'Observatoire national de la vie étudiante à la rentrée 2007 apportent un éclairage sur ces pratiques. Il en est de même des enquêtes déclaratives établies par les mutuelles étudiantes (USEM et LMDE), tous les deux ans, qui permettent d'approcher les phénomènes de consommation même si elles n'en donnent pas une vision d'ensemble. Enfin, lors des visites médicales proposées aux étudiants par certains services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) implantés dans les universités, sont recensées des problématiques spécifiques aux étudiants en matière d'habitudes alimentaires, de stress, de consommations de produits psychoactifs, de pratiques d'interruption volontaire de grossesse (IVG), etc. Le repérage de ces tendances permet d'adapter localement la politique de santé de l'université aux besoins identifiés dans la population étudiante et de conduire des actions d'information et de prévention ciblées. Ces actions sont organisées sur les différents lieux d'enseignement, à la rentrée, des stands d'information santé, des expositions, des fêtes de la rentrée, des semaines de la santé en novembre, des stands à thèmes lors des journées ou semaines nationales consacrées à l'alcool, au tabac, aux dons d'organes, au SIDA, aux maladies sexuellement transmissibles (MST), à la contraception, aux produits psychoactifs, à la sécurité routière, etc. Elles sont financées sur la dotation de fonctionnement allouée par l'université au SUMPPS ou grâce à d'autres ressources provenant de personnes publiques ou privées (INPES, mutuelles, MILDT, conseils généraux, associations, hôpitaux, etc.). Pour développer et accompagner cette politique de promotion et d'éducation à la santé en faveur des étudiants, deux millions d'euros de crédits supplémentaires sont inscrits au projet de loi de finances 2008. Ces moyens devraient permettre d'améliorer notamment le taux d'étudiants bénéficiant de l'examen médical de prévention lors de la première année d'étude mais aussi de renforcer les actions de prévention (contrôle vaccins, dépistage, contraception, etc.) et de conseil (campagnes d'information, de prévention et d'éducation à la santé) assurées par les services de médecine préventive auprès des étudiants. En outre, le ministère va poursuivre son engagement dans une politique de partenariat avec les mutuelles étudiantes. Des conventions pluriannuelles d'objectifs ont été signées en 2007 entre le ministère de l'enseignement supérieur et deux groupements mutualistes étudiants, la mutuelle des étudiants (LMDE) et

l'union des sociétés mutualistes étudiantes régionales (USEM). Elles reprennent les orientations poursuivies par le ministère en matière de prévention de la santé chez les jeunes et s'articulent autour des quatre priorités suivantes : la lutte contre les addictions telles que l'alcool, la toxicomanie et le tabac ; la promotion d'une nutrition saine et équilibrée ; l'éducation à la sexualité et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles et l'apprentissage des gestes de premier secours. Enfin le contrat-cadre de partenariat en santé publique qui existe déjà pour les élèves des établissements d'enseignement du second degré, est étendu aux étudiants et va être signé en 2008 entre le ministère chargé de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il vise à une meilleure articulation de la politique de promotion de la santé en faveur des étudiants avec la politique globale de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4932

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5760

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8038